



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Le directeur du cabinet
de la ministre d'État, ministre de l'éducation
nationale, de l'enseignement supérieur
et de la recherche*

*La directrice du cabinet
de la ministre de la culture*

Paris, le **10 MARS 2025**

Monsieur le Conseiller d'État,

Le Centre national du cinéma (CNC) porte un ensemble d'actions d'éducation aux images qui s'adressent aux jeunes, de la petite enfance jusqu'à leur majorité, en temps scolaire et hors temps scolaire. Son dispositif historique (depuis 1989) et le plus important est Ma Classe au cinéma (Maternelle, Ecole, Collège et Lycéens et apprentis au cinéma), qui touche près de 2 millions d'élèves tous les ans.

Articulé sur la base d'une formation des enseignants et d'une exploitation avec les élèves autour de trois films annuels, Ma Classe au cinéma résulte du partenariat entre les ministères chargés de la culture, de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole, le CNC, les collectivités territoriales et l'association L'Archipel des Lucioles. Ce dispositif touche 21 000 établissements scolaires et mobilise 78 000 enseignants, des directeurs d'écoles et chefs d'établissements volontaires ainsi que des partenaires culturels (dont 1 700 salles de cinéma) autour d'un objectif commun : l'acquisition par les élèves des bases d'une culture cinématographique à travers un parcours d'apprentissage.

Ma Classe au cinéma est financé par plusieurs partenaires. Schématiquement, le CNC soutient la coordination nationale du dispositif et la réalisation de supports pédagogiques. Dans les territoires, les DRAC et les collectivités prennent en charge sa mise en œuvre concrète : billets, transports, soutien à l'association organisatrice. La part collective du Pass Culture peut également permettre aux établissements scolaires de financer une partie de la billetterie. Enfin, de façon plus marginale, les parents peuvent aussi être amenés à participer financièrement.

Ma Classe au cinéma fait face aujourd'hui à plusieurs difficultés d'ampleur, qui se traduisent par une baisse sensible (-16 %) des collégiens inscrits au dispositif, par une érosion du nombre de lycéens et apprentis bénéficiaires (-3 % à la rentrée 2023 puis -2 % à la rentrée 2024) et par la désaffection d'une part des professeurs volontaires (-9 %). Dans deux académies, il a été observé une baisse de la fréquentation des formations à hauteur de 80 % des professeurs entre 2023-2024 et 2024-2025.

.../...

Monsieur Édouard GEFFRAY
Conseiller d'État
1, Place du Palais Royal
75001 Paris

C'est dans ce contexte, et afin de préserver l'excellence de notre politique d'éducation aux images, qu'il convient de redéfinir le dispositif de Ma classe au cinéma.

Cette nécessaire évolution devrait prendre en compte trois facteurs :

- ✓ les contraintes liées aux nouvelles modalités de formation continue des enseignants et de remplacements de courte durée ;
- ✓ la possible dissociation du groupe classe dans certains niveaux (6ème et 5ème) ;
- ✓ les difficultés de financement des collectivités territoriales.

Compte tenu de votre forte expérience au sein du ministère de l'éducation nationale, nous avons souhaité vous confier une mission dont l'objet est de revoir les modalités d'organisation et de mise en œuvre de ce dispositif et de réinterroger notre modèle d'éducation aux images en temps scolaire.

Il nous paraît important de réfléchir notamment aux axes suivants :

- ✓ Les modalités de déploiement des formations et leur adaptation aux nouveaux impératifs ;
- ✓ Le fonctionnement actuel du catalogue d'œuvres mises à la disposition des classes, et les modalités de son renouvellement ;
- ✓ La structuration du dispositif et les rôles respectifs de chacun des acteurs (coordinations nationale et locales, pôles régionaux, délégations académiques de l'action culturelle, DRAC, collectivités, salles de cinéma) en son sein ;
- ✓ Les leviers à actionner pour renforcer durablement l'attractivité de ce dispositif auprès du corps enseignant ;
- ✓ Les possibilités d'insertion du dispositif dans le socle commun des enseignements dispensés aux élèves et dans la formation initiale des enseignants ;
- ✓ Les possibilités d'enrichir la composante des rencontres avec les professionnels pour l'intégrer à la dynamique de l'orientation ;
- ✓ Les conditions de financement du dispositif dans ses différentes composantes (billets, transport, financement du fonctionnement des structures organisatrices).

Vous interrogerez l'ensemble des partenaires nationaux et locaux, les collectivités territoriales, les acteurs culturels, les organisations professionnelles du secteur ainsi que les services des administrations centrales des deux ministères.

Vos recommandations devront répondre à la fois aux impératifs du ministère de l'éducation nationale et aux attentes des enseignants qui s'engagent sur ce dispositif.

Elles pourront être mises en œuvre, à l'initiative du CNC en liaison avec la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC) dès la rentrée prochaine.

Nous attacherions du prix à ce que la production de votre rapport puisse être finalisée au mois d'avril 2025.

Vous pourrez vous appuyer sur la DGESCO, sur la DG2TDC et sur les services du CNC, notamment sur la direction des politiques territoriales qui porte, au sein de l'établissement, la politique de l'éducation aux images.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'État, en notre considération distinguée.


François WEIL


Magali VALENTE